



DÉFENDRE LES FONGECIF C'EST VOULOIR PRÉSERVER UN EXCEPTIONNEL OUTIL DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS !

À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DES FONGECIF

Le projet de loi que le gouvernement vient de rendre public acte la mort du congé individuel de formation. C'est l'assassinat du seul droit qui permette à des salariés de bâtir un véritable projet professionnel, d'accéder à la certification pour les plus fragiles, de se reconvertir dans un nouveau métier librement choisi, voire de créer leur propre entreprise.

Cette réforme est destructrice. Elle met en danger l'avenir des Fongecif et donc celui de vos emplois. Elle prévoit, en effet, en plus de supprimer le CIF qui reste jusqu'à aujourd'hui le cœur de votre métier, de soumettre les opérateurs du CEP à des appels d'offres dont on ne connaît ni le périmètre ni le contenu. Cette mise en concurrence des Fongecif avec des officines privées, contestable dans son principe même, va rapidement se révéler faussée. Le projet de loi prévoit, en effet, de modifier le cahier des charges du CEP. Et si, face à des appels d'offres dans le cadre du CEP actuel les Fongecif sont performants, ils risquent de ne plus l'être demain si la nature du CEP change, si le nouveau cahier des charges en rabaisse l'ambition, si le service de qualité que vous avez construit au cours de ces dernières années n'est plus exigé, n'est plus la norme.

Vos Fongecif sont pourtant des outils irremplaçables : 900 salariés qualifiés, immédiatement opérationnels, une expérience unique de plus de 30 ans dans l'accompagnement des salariés qui en ont le plus besoin (85% d'ouvriers et d'employés en majorité des PME), une présence territoriale de proximité dans le cadre de partenariats régionaux. Ce sont, de plus, les seuls opérateurs CEP à être certifiés AFNOR.

Pour la CGT, il est clair que ni l'intérêt des bénéficiaires du CIF, ni l'avenir des salariés des Fongecif ne comptent aux yeux d'un gouvernement qui avait décidé la mort du CIF avant même l'ouverture de la négociation sur la formation professionnelle. Car c'est au nom d'une prétendue « *liberté de choisir son avenir professionnel* », qu'il décide de laisser les individus, même les plus fragiles, se débrouiller seuls dans un marché de la formation de plus en plus mercantile.

Face à cette situation, et depuis l'annonce par le gouvernement de sa réforme, la Cgt a fait tout ce qui était en son pouvoir pour défendre le CIF, seul droit du salarié réellement opposable, le seul qui lui permette de bénéficier d'une formation longue de son choix sur le temps de travail avec maintien du salaire, le « CPF transition » qui prétend le remplacer n'offrant aucune de ces garanties :

- Pendant la négociation la CGT s'est opposée jusqu'au bout à la disparition du CIF et refusé, notamment pour cela, de signer l'ANI du 22 février ;
- Elle conduit actuellement une campagne d'explications auprès des députés et des sénateurs avant la mise en débat du projet de loi.

Concernant les Fongecif, et parce qu'il faut toujours anticiper pour préparer au mieux une transition quelle qu'elle soit, la CGT soutient et contribue à la démarche d'organisation en réseau des Fongecif afin qu'ils continuent à jouer leur rôle au service de la formation des salariés en se préparant à se positionner sur le futur CEP et éventuellement le CPF transition. Elle propose qu'une anticipation des besoins d'évolution professionnelle dans une démarche de GPEC soit produite afin que très rapidement des programmes de formation correspondants soient mis en œuvre avec le soutien du FPSPP.

La CGT comprend l'inquiétude des salariés des Fongecif et partage leur sentiment d'indignation. Elle sera à leur côté dans cette étape difficile et luttera avec eux pour le maintien de l'emploi et de la qualité du service proposé aux actifs.

La CGT propose de vous rencontrer pour vous informer de la situation des Fongecif et décider avec vous des actions à mener pour défendre vos emplois.

Montreuil, le 11 Avril 2018
Contact : fede@orgasociaux.cgt.fr